



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 96196

Texte de la question

M. Bruno Le Maire appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé à propos de la désertification médicale et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ces derniers bénéficient d'une dotation financière pour les soins payés par la Sécurité sociale. Le médecin coordinateur est rémunéré par une partie de cette dotation. Toutefois, en l'absence de médecins dans ces établissements, les crédits compensent les déficits ou prennent en charge les remplacements de personnel soignant. Nos territoires ruraux sont particulièrement touchés par la désertification médicale. Il apparaît essentiel de pouvoir rapprocher les facultés de médecine et les établissements médico-sociaux afin de favoriser un maillage territorial suffisant. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées par le Gouvernement afin de limiter la désertification médicale que connaissent nos territoires ruraux.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Maire](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96196

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4575

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)